

principe de la justice sociale. Dans un monde qui rapetisse, nous devons élargir la définition de « voisin ». Quand 800 millions d'êtres humains vivent dans un dénuement total, nous ne pouvons demeurer insensibles aux malheurs d'autrui, quelles que soient les frontières ou les idéologies nationales qui nous séparent. Les Canadiens en sont venus à s'attendre que la politique étrangère de leur pays témoigne d'une composante morale. C'est ainsi que l'un des fondements du programme d'aide au développement du Canada découle d'une préoccupation simplement humanitaire pour le bien-être des plus démunis et des plus pauvres à bord du « vaisseau Terre ».

Toutefois, il ne s'agit pas d'une simple question de justice sociale. Nous en sommes venus à constater que dans un monde toujours plus interdépendant, il est dans l'intérêt de tous les pays de veiller à ce qu'on trouve une réponse efficace aux problèmes des pays en voie de développement. C'est là le second de nos principes directeurs.

Devant un tel auditoire, il n'est nul besoin de souligner le degré de l'interdépendance économique mondiale. Nous ne sommes tous ici que trop conscients de l'importance que revêtent les pays en voie de développement pour les économies occidentales et, bien entendu, de l'inverse. Même aux États-Unis, dont l'économie dépend essentiellement du marché intérieur plutôt que des marchés extérieurs, l'accélération de l'interdépendance, au niveau des biens et des services, a eu pour effet de diminuer un isolement économique relatif. Ainsi en 1979, un travailleur américain sur vingt œuvrait à la production d'exportations destinées au tiers-monde.

L'interdépendance n'est donc plus un choix, même pour une superpuissance comme les États-Unis. C'est pourquoi j'ai été particulièrement déçu par la décision américaine de ne pas signer la Convention sur le droit de la mer. L'interdépendance est d'ailleurs devenue une condition de la vie internationale. Plus que jamais, le défi pour tous les gouvernements est de faire preuve du courage et de la sagesse qui leur permettront d'éviter de pratiquer aux dépens de leurs partenaires des politiques nationales à courte vue.

Député d'une circonscription qui dépend de la production automobile, je suis bien sensibilisé aux dilemmes très réels que pose l'interdépendance. La réciprocité des avantages que le commerce peut apporter aux pays développés et en voie de développement n'est pas toujours évidente aux travailleurs de l'automobile ou du textile qui se retrouvent sans emploi, alors qu'elle peut l'être de façon très concrète pour le travailleur hautement rémunéré d'entreprises exportatrices des secteurs de l'aéronautique ou de la haute technologie. Néanmoins, à une époque où le monde se collette avec de graves problèmes économiques, il n'est dans l'intérêt d'aucun d'entre nous de se replier sur des attitudes et des politiques qui avaient cours il y a un demi siècle.

Participation
active au dia-
logue Nord-Sud

Ce sont ces raisons fondamentales qui incitent le Canada non seulement à rechercher de meilleures perspectives de développement pour les pays du tiers-monde et à renforcer nos institutions internationales, mais également à jouer un rôle actif dans la